

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

Saint-Denis, le 10 Février 23

Arrêté n° 23- 344 portant désignation des membres du Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement de La Réunion

LE PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.364.1, R.362.1 à R.362.12, et R.371 et suivant ;

VU la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer, notamment son article 52 ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 33 ;

VU le décret n°2001-1183 du 11 décembre 2001 relatif aux conseils départementaux de l'habitat dans les départements d'outre-mer et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition, et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-1322 en date du 18 juillet 2016 portant création du conseil départemental de habitat et de l'hébergement de La Réunion et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 22-2320 du 15 novembre 2022 désignant les membres du conseil départemental de l'hébergement de La Réunion ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'arrêté préfectoral n°22-2320 susvisé ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales de la Préfecture ;

ARRETE:

Article 1^{er}: L'arrêté n°22-2320 du 25 novembre 2022 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé n°16-1322 du 18 juillet 2016 les personnes suivantes :

1° Collège de représentants du conseil départemental, du conseil régional, des communes et des groupements de communes (12 membres) :

a) Quatre conseillers départementaux nommés par le conseil départemental

Titulaires: Suppléants:

Mme Églantine VICTORINEMme Augustine ROMANOMme Adèle ODONM. Augustin CAZALM. Jeannick ATCHAPAM. Pascal MANGUEMme Thérèse FERDEMme Brigitte ABSYTE

b) Deux conseillers régionaux nommés par le conseil régional

Titulaires: Suppléants:

c) Le maire de la commune de Saint-Denis

Titulaire: Suppléante:

Mme Ericka BAREIGTS Mme Julie PONTALBA

d) Le président de l'EPCI du Territoire de la Côte Ouest

Titulaire : Suppléant :

Mme Denise DELAVANNE

e) Un représentant élu de chacune des communes suivantes :

Titulaires: Suppléants:

M. Jean-Louis RIVIERE, conseiller municipal – Mme Solange GONTHIER, conseillère municipale

commune de l'Entre-Deux – commune de Saint-Philippe

Mme Jasmine BETON, adjointe au maire – M. Luçay CHEVALIER, conseiller municipal –

commune du Port commune de la Plaine des Palmistes

M. Jean-Louis VITAL, adjoint au maire – Mme Jacqueline CARPIN, conseillère municipale

commune de Saint-Benoît – commune de Saint-Paul

Mme Marlène RODIER, élue - M. Joseph LIN-KWANG, conseiller municipal -

commune de Sainte-Marie commune des Trois-Bassins

2° Collège de professionnels intervenant dans le département pour la construction, l'amélioration de l'habitat ou la mise en œuvre des moyens financiers correspondants (12 membres) :

a) Un représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Titulaire: Suppléant:

M. Patrick VERGUIN Mme Camille HOAREAU

b) Trois représentants des maîtres d'ouvrages et aménageurs (ARMOS-OI)

Titulaires: Suppléants:

Mme Myriam CHALMETON(SIDR)Mme Anne SERY (SEMADER)Mme Valérie LENORMAND (SHLMR)M. François CORNUZ (SODEGIS)M. Frédéric PILLORE (SEMAC)M. Yannick PAYET FONTAINE (SEDRE)

c) Un représentant de la Fédération Réunionnaise du BTP (FRBTP)

Titulaire: Suppléant:

M. Anthony LEBON M. Edouard GAUDEMET

d) Un représentant de la Fédération des promoteurs immobiliers de La Réunion :

Titulaire:

M. Eric WUILLAI (Cbo Territoria) Suppléant ;

M. Stéphane SANZ (AJ Promotion)

2 rue Juliette Dodu – CS 41009 97743 Saint-Denis cedex 9 Standard : 02 62 40 26 26 e) Trois représentants des établissements intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'amélioration pour la mise en œuvre des moyens financiers :

Caisse des Dépôts et Consignations

Suppléant : Titulaire:

M. Alexandre PROFIT M. Nicolas BLANC

Société de Financement pour le Développement de La Réunion (SOFIDER)

Suppléant : Titulaire:

M. Christian LASSAUX M. Fabien DE TOLEDO

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion

Titulaire: Suppléant :

M. Francis SITAL DAHONE M. Emmanuel REOS

f) Un représentant du conseil économique social et environnemental de La Réunion (CESER)

Suppléant : Titulaire: M. Marcel BOLON M. Eric MARGUERITE

g) Un représentant du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE)

Suppléant :

M. Claude CLERGUE M. Axel HOAREAU

e) Un représentant de la caisse d'allocations familiales (CAF) :

Titulaire:

M. David OLLIVIER M. Frédéric TURBLIN

3° Collège de représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion. d'organisations d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de gestionnaires ou de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi que de personnalités qualifiées (12 membres) :

a) Trois représentants des organismes d'usagers :

Confédération Nationale du Logement

Suppléant : Titulaire:

M. Fabrice FONTAINE M. Jean-Michel SAINGAINY

Union Départementale des Associations Familiales

Suppléant : Titulaire: Mme Céline LUCILLY M. Aristilde PAYET

Union des Consommateurs de la Réunion

Suppléant : Titulaire:

M. Michel CHAN-KON M. Gilbert GERARD

b) Deux représentants des gestionnaires et bailleurs :

FNAIM

Suppléant : Titulaire : M. André LADEVEZE M. Philippe ROBIN

Syndicat National des Professionnels de l'Immobilier Suppléant :

Titulaire :

M. Alain HADIDA, président de la chambre

M. Vincent PERSONNE (cabinet Personné)

syndicale des agents immobiliers

c) Trois représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion :

Compagnons Bâtisseurs Réunion

Titulaire : Suppléante :

M. Thierry POLLONI Mme Aurélie SAVIGNY

· La Halte Père Etienne Grienenberger

Titulaire: Suppléant:

M. Nicolas NOUVEAU M. Vincent TECHER

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS-OI)

Titulaire : Suppléant :

M. Frédéric COULAMA M. Fabrice LEBON

d) Un représentant des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement :

Fondation Abbé Pierre

Titulaire : Suppléante:

M. Matthieu HOARAU Mme Sylvie LECLAIRE

e) Un représentant des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction :

Action Logement

Titulaire: Suppléant:

M. François CUVELIER Mme Naima AFEDDAS

f) Deux personnalités qualifiées :

Soliha Réunion

Titulaire : Suppléante :

M. Mickaël SIHOU Mme Chantal ADOLPHE

Sica HR

Titulaire: Suppléante:

M. Jean-Max CLAIN Mme Karine BOMMALAIS

Article 3 : La secrétaire générale aux affaires régionales de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres du conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement.

Pour le Pradit et par délégation La secrétaire générale pour les finaires régionales

Nathalie INFANTE